



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Premier ministre : IHEDN

Question écrite n° 34792

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le souhait des anciens auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale - sessions régionales et nationale - de pouvoir bénéficier d'une adresse électronique à vie. Il lui serait reconnaissant de lui indiquer s'il envisage de donner une suite favorable à la légitime requête de ces acteurs prioritaires du lien Armée-Nation.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, les anciens auditeurs de l'IHEDN gardent entre eux un contact, le plus souvent étroit, par l'intermédiaire de deux réseaux distincts : d'une part, celui de l'Union de l'association des auditeurs, qui gère un fichier des adresses électroniques de tous les anciens auditeurs à jour de cotisation, et, d'autre part, celui que chaque session a organisé autour de son président. Ces réseaux, établis à moindre coût, permettent à ceux qui le souhaitent d'échanger des informations et de faire vivre l'esprit de défense, raison d'être de l'IHEDN. Certes, la proposition de l'honorable parlementaire faciliterait le contact entre les anciens auditeurs par l'affectation à chacun d'une adresse électronique aisément identifiable. Mais, cette mesure n'est aujourd'hui ni techniquement réalisable (sauf à augmenter très significativement la capacité des réseaux) ni d'un coût d'abonnement supportable par le budget de l'établissement public administratif IHEDN.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34792

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1497

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3625